

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETES N°2017-042

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Règlementation de la circulation et du stationnement le samedi 13 Mai 2017

Le Maire de la commune d'EMERCHICOURT,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le code de la route,
- Vu la demande présentée par Monsieur Régis ROUSSEL, Président de la Société d'Histoire Locale d'Émerchicourt, en vue d'organiser une vente au déballage/brocante dans la rue Pablo Picasso et la rue du Stade le samedi 13 mai 2017,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette vente au déballage/brocante,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE

Art. 1 –

Les bradeurs seront autorisés à installer leurs étals sur les trottoirs des rues Pablo Picasso et du Stade.

Art. 2 –

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le samedi 13 mai 2017 de 11h à 19h, sur les voies précitées (sauf pour les services d'urgences).

Art. 3 –

Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la braderie seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

Art. 4 –

Les usagers venant de Marcq-en-Ostrevant par la RD 150 (rue de l'Égalité) seront déviés par la rue Lutas (RD 150) ou par la rue de la Liberté.

Les usagers venant de la rue Achille Gailliez et la rue du 8 Mai 1945 en direction de la rue Pablo Picasso (RD 205), seront déviés par la rue Jean-Philippe Canonne.

Art. 5 –

La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la Commune d'Émerchicourt.

Art. 6 –

La Brigade de Gendarmerie de Bouchain sera chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Art. 7 –

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Maire de Marcq en Ostrevent.
- Monsieur le Maire de Marquette en Ostrevent.
- Monsieur le Maire d'Aniche.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale de Denain.

Fait à Emerchicourt, le 24 avril 2017

Le Maire,
Michel LOUBERT.